

ARRETE 2025\59

DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Rue de Seine

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société WATELET T.P représentée par M. Antoine SALA-courriel : antoine.sala@watelet-tp.fr pour le compte de GPSEO – rue de Seine – 78930 GUERVILLE,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de Seine, du n°2 au n°54

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de réfection sur trottoir en enrobé du numéro 2 au 54 rue de Seine.

Article 2 : Ces travaux nécessitent un décroustage du revêtement actuel, remise à niveau des ouvrages, compactage et remise en œuvre des nouveaux enrobés. **A compter du lundi 16 juin 2025 et pour une durée de 20 jours**, le stationnement sera interdit sur le trottoir du n° 2 au 54 en fonction de l'avancement des travaux. La circulation sera réduite sur une seule voie et régulée par hommes trafics ou feux tricolores pendant la durée des interventions.

Article 3 : Des panneaux de signalisation routière seront installés de part et d'autre de la zone des travaux et la circulation sera réduite à 30 km/h.

Article 4 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire.

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Pétitionnaire

La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville (Yvelines), le 5 juin 2025

Michel HARDY
L'Adjoint par délégation,